



## MON PETIT MUSÉUM - VOLUME 4 - L'ENTOMOLOGIE TIRÉE A QUATRE ÉPINGLES

### ANNEXE 2

#### Dispositions relatives au prêt d'objets

##### 1 - Identification des objets prêtés :

Mon petit Muséum volume 4 : mallette « L'entomologie tirée à quatre épingles » appartenant à la collection Mon petit Muséum et constituant le 4<sup>ème</sup> volume de celle-ci.

Matériel : 1 mallette sur roulette composée de :

- \* 20 inclusions en résine ;
- \* 1 maquette fixe de fourmi sur socle et une paire d'antennes ;
- \* 2 maquettes démontables de libellule et perce oreille (avec chacune tête, abdomen + antennes et 1 thorax commun) ;
- \* 1 pochette d'accessoires (3 paires d'ailes) ;
- \* 1 sachet de figurines, 1 sachet d'aiguilles ;
- \* 1 sachet odeur de punaise ;
- \* outils de l'entomologiste (1 filet à papillon, 1 carnet, 1 crayon, 1 loupe, 1 lampe, 1 pince, 1 boîte de pétri en verre, un sachet d'épingles) ;
- \* 1 boîte entomologie en verre .

##### 2 - Modalités financières

Le prêt est accordé à titre gratuit.

##### 3 - Lieu et durée du prêt

Ecole élémentaire Claude Gonzalez, rue des Ecoles 31130 Flourens du 08 avril au 4 mai 2024

##### 4 - État du matériel

Il sera procédé à l'établissement d'un procès-verbal de réception établi et signé contradictoirement entre les parties constatant l'état et le bon fonctionnement des matériels pédagogiques.

A l'issue de la période de prêt, il sera procédé à l'établissement d'un procès-verbal de restitution du matériel pédagogique établi et signé contradictoirement entre les parties.

##### 5 - Destination – Sous-location

L'emprunteur ne pourra ni céder ni sous-louer le matériel.

L'emprunteur s'engage à ne donner au matériel aucune destination illégale ou contraire au bon sens moral.

##### 6 - Assurances

L'emprunteur assure les objets prêtés du 18 avril 2023 au 5 mai 2023 pour une valeur totale d'assurance de 4400 € (quatre mille quatre cent euros).

L'emprunteur est tenu responsable des risques assurés de vol, perte ou toute sorte d'endommagement des objets prêtés dans la mesure où, en cas de perte totale, il lui faudrait payer la valeur assurée.

En cas de dommage aux objets, l'emprunteur supportera les frais de restauration. En aucun cas, cette restauration ne pourra se faire sans l'accord écrit du prêteur.

En cas de désaccord sur la valeur à payer par l'emprunteur, le rapport d'un expert nommé en concordance par les parties fera foi.

L'emprunteur devra informer immédiatement le prêteur des dommages éventuels subis par les objets prêtés. De plus, quant à l'évaluation de la cause du dommage et au maintien des droits à l'indemnité, il doit mettre en œuvre les mesures nécessaires.

## **7 - Transport**

Le transport aller et retour sera réalisé par la commune de Flourens tel que décrit dans le contrat d'action culturelle territoriale

## **8 - Conditions générales et responsabilités**

L'emprunteur accepte l'état de fonctionnement du matériel, tel qu'il lui a été remis.

Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, l'emprunteur est responsable du matériel pendant toute la durée du prêt, telle que mentionnée dans l'article 4 du présent contrat.

L'emprunteur reconnaît expressément être le seul gardien du matériel prêté durant la période de prêt définie dans l'article 4 et le cas échéant au-delà, jusqu'à la restitution effective du matériel. Il s'engage à ce titre à exercer un contrôle effectif et exclusif sur le matériel. Il est donc conseillé à l'emprunteur de placer le matériel en sécurité afin d'éviter tous risques de vol, vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels, etc.

L'emprunteur déclare et est réputé disposer de toutes les informations concernant les précautions et règles de sécurité liées à l'utilisation du matériel et posséder les aptitudes, habilitations, permis, capacité juridique nécessaires à la détention et à l'utilisation adéquate et prudente du matériel. Il lui appartient de compléter si nécessaire son information. L'emprunteur sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi. En aucun cas le prêteur ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par l'emprunteur, celui-ci ayant constaté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat et du procès-verbal de réception.

Le matériel restitué sera testé par le prêteur. Tout matériel manquant, défectueux, présentant une irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle, sont à la charge de l'emprunteur. Sa responsabilité ne peut excéder la valeur résiduelle éventuelle du matériel telle que définie de bonne foi ou contractuellement à l'article 1 du présent contrat.

## **9 - Annulation**

Toute annulation de fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière, sur présentation de justificatifs.

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

**PROCÈS VERBAL DE RESTITUTION**  
**MON PETIT MUSÉUM - VOLUME 4 - L'ENTOMOLOGIE TIRÉE A QUATRE ÉPINGLES**

Prêt du Matériel		
Liste du matériel	Nombre	Information et état
Mallette sur roulette	1	Bon état
Inclusions en résine	20	Bon état
Maquette sur socle	1	Bon état
Maquettes démontables	2	Bon état
Sachets (figurines, cycles de vie et odeurs)	4	Bon état
Boîte entomo en verre	1	Bon état
Filet à papillon	1	Bon état
Pince	1	Bon état
Sachet d'aiguilles	1	Bon état
loupe	1	Bon état
Carnet + crayon	1	Bon état
Boîte de Pétri en verre	1	Bon état
Sachet d'accessoires (3 paires d'ailes)	1	Bon état
<b>Observations :</b>	<b>Observations :</b>	<b>Observations :</b>

Fait à Flourens,  
en deux exemplaires originaux le 22/12/2023

Pour l'emprunteur

Nom et prénom du signataire

Pour le prêteur

Le Muséum d'histoire  
naturelle de Toulouse

Nom et prénom du signataire



**CONTRAT D'ACTION CULTURELLE TERRITORIALE  
PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION  
MON PETIT MUSÉUM - VOLUME 4 - L'ENTOMOLOGIE TIRÉE A QUATRE ÉPINGLES**

Prêt du Matériel		
Liste du matériel	Nombre	Information et état
Mallette sur roulette	1	Bon état
Inclusions en résine	20	Bon état
Maquette sur socle	1	Bon état
Maquettes démontables	2	Bon état
Sachets (figurines, cycles de vie et odeurs)	4	Bon état
Boîte entomo en verre	1	Bon état
Filet à papillon	1	Bon état
Pince	1	Bon état
Sachet d'aiguilles	1	Bon état
loupe	1	Bon état
Carnet + crayon	1	Bon état
Boîte de Pétri en verre	1	Bon état
Sachet d'accessoires (3 paires d'ailes)	1	Bon état
<b>Observations :</b>		

Fait à Toulouse  
en deux exemplaires originaux le \_\_\_\_\_

Pour l'emprunteur

Nom et prénom du signataire

Pour le prêteur

Le Muséum d'histoire  
naturelle de Toulouse

Nom et prénom du signataire

CONTRAT D'ACTION CULTURELLE TERRITORIALE